

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 10 Juin 2021

## Membres présents :

- Robert PAUCHON Maire
- Georges ALLEMAND 2<sup>ème</sup> adjoint
- Amandine ARNAUD 3<sup>ème</sup> adjointe
- Mme Joëlle IMBERT
- Mr Michel PONS

## Membres absents et représentés :

- Vincent BUMAT représenté par Mme Joëlle IMBERT
- Sandrine OSINGA 1<sup>ère</sup> adjointe représentée par Mme Amandine ARNAUD 3<sup>ème</sup> adjointe
- Antoine LEMAGADURE représenté par Robert PAUCHON Maire

## Membre excusé :

- Mme Dorine TESSA

La séance débute à 18h50.

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 5. Mr Vincent BUMAT a donné son pouvoir à Mme Joëlle IMBERT, Mme Sandrine Osinga a donné son pouvoir à Mme Amandine ARNAUD, Mr Antoine LEMAGADURE a donné son pouvoir à Mr Robert PAUCHON ce qui porte le nombre de présents à 5. Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

## Ordre du jour

### Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 07 mai 2021

Pour rappel : En sus du Compte rendu de réunion rédigé par le maire et nécessaire à la publication des délibérations, les membres du Conseil décident de produire le Procès-Verbal de séance plus détaillé établi par le ou la secrétaire désigné(e) lors du Conseil. Ce procès-verbal est consultable par toute personne qui en fait la demande et sera archivé avec les documents des réunions.

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 07 mai 2021.

*Le PV est adopté à l'unanimité des élus :*

*Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 8*

## **Point 2 : Achat tracteur agricole**

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de devis déposée sur AWS le 23 avril 2021 avec une remise des offres fixée au 28 mai à 12 heures, 5 entreprises ont remis une offre.

- NOVA GAP
- SARL PELLEGRIN
- ETS CHASTEL MEYZENC
- GILLY SAS
- ETS BORDA

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mai pour l'ouverture des plis et a retenu les cinq plis. Le mardi 01 juin un groupe d'élus a procédé à l'analyse des offres.

La proposition des ETS Chastel ne pouvant pas convenir, le tracteur Same ne pouvant pas être équipé de chaînes (passage de roues arrières), l'offre Gilly étant jugée trop onéreuse, restent alors 3 propositions techniquement comparables.

Une note a été attribuée aux 3 propositions correspondantes suivant le tableau comparatif détaillé dans l'analyse des offres :

<b>1 – Kubota</b>	<b>75/100</b>
<b>2 – Deutz</b>	<b>60/100</b>
<b>3- John Deere</b>	<b>57/100</b>

Le conseil municipal décide de valider l'offre des Ets BORDA d'un montant de 78 000 € TTC offre ayant obtenu la meilleure note et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette commande.

*La décision est adoptée à l'unanimité des élus :*

*Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 8*

## **Point 3 : Compte épargne temps**

Mr le Maire propose au conseil une délibération à faire valider au Centre de Gestion concernant la mise en place d'un compte épargne temps pour les employés de la commune.

Le CET est alimenté par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement ;
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT ;

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

La demande d'alimentation du CET pourra se faire par le biais du formulaire de demande d'alimentation annexé à la présente délibération.

Elle devra être transmise auprès du service gestionnaire du CET avant le 15/12 de l'année en cours.

Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an (l'année de référence est généralement l'année civile mais l'année scolaire peut être retenue, par exemple pour les ATSEM). Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

Le CET peut désormais être utilisé sans limitation de durée.

Le service gestionnaire du CET informera l'agent chaque année de la situation de son CET avant le 1 décembre, en utilisant le formulaire annexée à la présente délibération.

L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET, qu'il soit titulaire ou non titulaire, uniquement sous la forme de congés.

L'agent souhaitant utiliser des jours épargnés dans son CET sous forme de congés devra le demander selon les règles applicables aux congés annuels dans la collectivité.

Le CET doit être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres ou des effectifs pour le fonctionnaire ou à la date de la radiation des effectifs pour l'agent non titulaire.

Lorsque ces dates sont prévisibles, M le Maire informera l'agent de la situation de son CET, de la date de clôture de son CET et de son droit à utiliser les congés accumulés à la date de la clôture dans des délais qui lui permettent d'exercer ce droit, (le cas échéant) à l'aide du formulaire annexé à la présente délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des élus :*

*Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 8*

#### **Point 4 : Subvention Idées De Demain**

Mr le Maire propose que suite à la demande de subvention de l'Association Idées de Demain pour la création d'un parcours d'orientation permanent sur le site de Céüse, et suite à la réalisation et l'inauguration des deux premiers itinéraires le 23 mai 2021, le conseil municipal lui attribue une subvention d'un montant de 600 euros.

Mr Allemand émet une réserve quand a cette subvention, en exposant les problèmes de sécurisation du site déjà évoqués auprès de la CCBD, et toujours non pris en compte à ce jour.

*La délibération est adoptée :*

*Contre : 0    Abstention : 1 (Mr Georges Allemand)    Pour : 7*

#### **Point 5 : Recensement population 2022, désignation d'un coordonnateur communal**

Le Conseil Municipal, désigne Madame Sylvie PAUCHON comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des élus :*

*Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 8*

#### **Point 6 : Demande d'autorisation environnementale relatif au plan d'épandage des boues résiduelles des stations d'épuration du territoire de la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suivant l'arrêté préfectoral 2021 DPP CDD 34 en date du 30 avril 2021, une consultation se déroule du 21 mai au 21 juin 2021

dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale relative à l'épandage des boues résiduelles des stations d'épuration du territoire de la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance.

Le conseil municipal considérant que cet épandage est incompatible avec l'agriculture biologique, qu'un des deux exploitants postulant est en cours de cessation d'activité, que les parcelles concernées sont situées sur des bassins versants (Marais de Manteyer, Torrent de Céüse) émet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale relatif au plan d'épandage des boues résiduelles des stations d'épuration du territoire de la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des élus :*

*Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8*

### **Point 7 : Questions diverses**

- Demande de ralentisseurs sur la route de Céüse : la route étant une départementale, nous ne pouvons que signaler cette demande au département.
- Mail du 10 juin concernant l'état du point de tri du transformateur. Un usager de la commune se plaint dans ce mail du non respect régulier des poubelles du transformateur, essentiellement du contenu des conteneurs. Le maire répond que des courriers ont été envoyés aux personnes y mettant des cartons, qu'un courrier à été fait à la CCBD pour qu'elle colle des affiches de sensibilisation. D'autre part, la CCBD devra revoir l'implantation des conteneurs et mettre en place des conteneurs à cartons et à déchets verts (si possible). Ces conteneurs sont pour l'instant installés sur la commune de la Roche des Arnauds. Le conseil rappelle que tout dépôt sauvage est condamnable.
- Inondation aux Villarons suite aux fortes pluies : Intervention rapide de la Mairie ainsi que de l'entreprise Dupont. Regards débouchés, et travaux à prévoir pour dévier l'eau dans le champ. Échanges de terrains à régulariser en présence d'un notaire pour faciliter ce genre d'interventions.
- Voirie Izoards : Goudronnage prévu suite à la subvention du conseil départemental, devis à la routière rédigé, caniveau refait en amont par l'entreprise Dupont.
- Urbanisme :
  - Demande de Mr Vaysset d'un permis pour aménager 3 lots sur une parcelle du Clos de Saigne.
  - Demande de Mr Micanel en prévision d'un achat de terrain aux Gallices pour un projet de lotissement de 9 maisons.
- Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021. Nous organiserons la salle avec 2 bureaux de votes indépendants, dans le respect des règles sanitaires .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.